

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES

Réunion d'installation

26 octobre 2017

Gérardmer

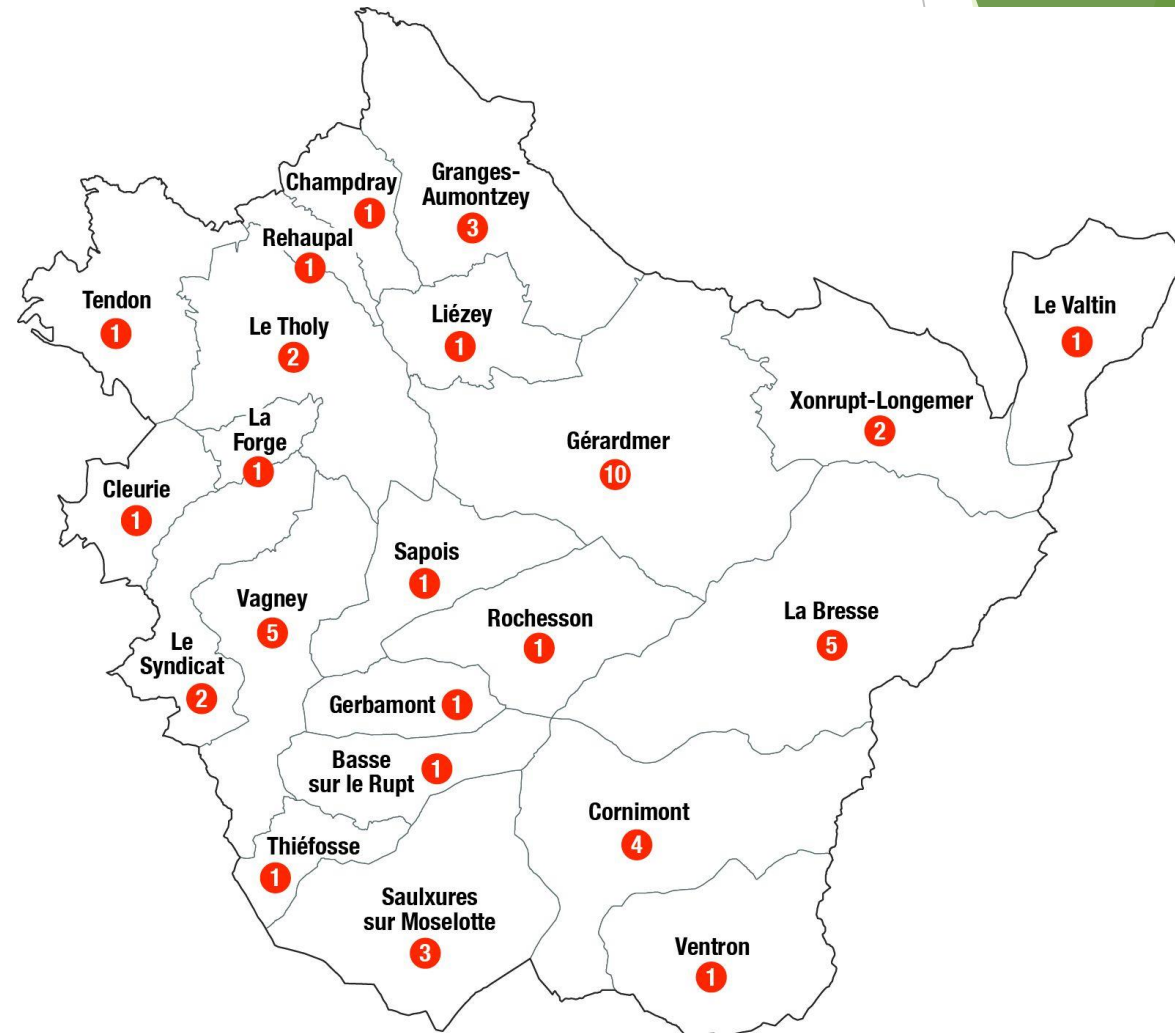


Ordre du jour

- ▶ Mot d'accueil du Président de la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) - M. Didier Houot ;
- ▶ Mot d'accueil de la Présidente du Conseil de Développement - Mme Eliane Ferry ;
- ▶ Présentation des candidats ;
- ▶ Présentation de la structure et des projets de la CCHV ;
- ▶ Rôle et fonctionnement du Conseil de Développement ;
- ▶ Séance photo des membres du Conseil de Développement ;
- ▶ Choix/Election des Vice-Présidents ;
- ▶ Choix/Election des membres du Bureau ;
- ▶ Proposition de choix des commissions ;
- ▶ Questions diverses ;
- ▶ Agenda

Représentation des communes au sein du Conseil Communautaire

- ▶ 22 Communes pour 38 000 habitants ;
- ▶ 1^{ère} CC des Vosges en terme d'habitants ;
- ▶ Carte ci-contre : représentation des élus par communes au sein du Conseil Communautaire.



Différentes compétences

- ▶ OBLIGATOIRES : COMPETENCES QUE LA CCHV DOIT OBLIGATOIREMENT GARDER
 - ▶ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
 - ▶ Actions de développement économique ;
 - ▶ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
 - ▶ Collecte et traitement des déchets ménagers ou assimilés ;

- ▶ OPTIONNELLES : 3 COMPETENCES OBLIGATOIRES A PRENDRE AVANT LE 31/12/2017. L'INTERET COMMUNAUTAIRE EST A VALIDER AVANT LE 31/12/2018. TRAVAIL EN COURS
 - ▶ Exemples :
 - ▶ protection et mise en valeur de l'environnement (ex : étude, aménagement et entretien des berges) ;
 - ▶ politique du logement et cadre de vie (ex : élaboration, mise en œuvre et suivi de l'OPAH) ;
 - ▶ etc.

- ▶ FACULTATIVES : A PRENDRE AVANT LE 31/12/2018. TRAVAIL EN COURS
 - ▶ Exemples :
 - ▶ Culture et social, sport, santé (ex : mise en place d'un service de portage de repas ou conduite d'animations favorisant l'émergence d'actions de formations aux métiers de l'animation) ;
 - ▶ Etc.

Différents outils d'analyse communs

- ▶ **Atelier des territoires** : étude menée par la DDT avec l'objectif de proposer un plan d'actions du territoire dans les 20 ans à venir, en prenant l'hypothèse principale du chgt climatique ;
- ▶ **Schéma de services** : Etude qui vise à faire le point sur les services proposés à la population dans différents thématiques (culture, sport, transport, personnes âgées...) pour aider les élus à faire des choix en matière de compétences ;
- ▶ **Schéma de mutualisation** : étude menée sur les services existants aux échelles des communes et de la CCHV afin de trouver des pistes de mutualisation des services ;
- ▶ **PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)** : Diagnostic sur qualité de l'air, pollution menée sur le territoire prenant en compte toute l'activité du territoire. Ce diagnostic demande une grande transversalité ;
- ▶ **Plan paysage intercommunal** : Le plan de paysage est un outil d'aide à la décision qui est la transcription d'un projet de devenir du paysage, commun à tous les acteurs de la CCHV et visant à anticiper l'évolution paysagère d'un territoire pour en préserver l'identité et en valoriser les atouts.



ETUDES EN
COURS

ETUDES
PREVISIONNELLES
A PARTIR DE 2018

Pourquoi un Conseil de Développement ?

- ▶ Obligation réglementaire pour les EPCI de plus de 20 000 hbts (Article 88 Loi Notre) ;
- ▶ Avoir une expertise citoyenne ;
- ▶ Volonté que les projets de la CCHV puissent être débattus au sein d'un conseil citoyen ;
- ▶ Volonté de sensibiliser la population à l'intérêt de la CCHV par le biais du Conseil de Développement ;
- ▶ Définir et travailler sur le projet de territoire à partir des études existantes.

Organisation

- ▶ Assemblée plénière :
 - ▶ Proposition de 3 réunions par an sur les points à valider ;
 - ▶ Débat et Valide les propositions du bureau ;

- ▶ Bureau :
 - ▶ Proposition de 1 réunion par trimestre minimum ;
 - ▶ **Travaille le règlement intérieur - séance(s) de travail à prévoir en novembre ;**
 - ▶ Etudie les avis et rapports travaillés par les Commissions et qui seront débattus en Assemblée Plénière ;

- ▶ Commissions :
 - ▶ Désignées par le Bureau ou lors de la réunion d'installation ;
 - ▶ Proposition de 10 membres max. avec désignation d'un représentant désigné, qui aura la charge de l'animation de la commission et du rapport en bureau et assemblée plénière ;
 - ▶ Travail sur les dossiers par saisine du Président ou auto-saisine.

Fonctionnement du Conseil de Développement

- ▶ Le Président de la CCHV saisit le Conseil de Développement (ou le Conseil de Développement s'auto-saisit) sur une question : étude ou analyse d'un projet, mise en place d'un évènement ... ;
- ▶ La Présidente du Conseil de Développement propose en bureau de faire travailler la commission dédiée sur la saisine, ou de mettre en place une commission dédiée à l'étude des dossiers ;
- ▶ La commission rendra compte auprès du bureau et auprès de l'assemblée qui validera la proposition ;
- ▶ La Présidente fera état de l'avis auprès du Président et de la DGS de la CCHV ;

Séance photo

- ▶ Proposition de faire une photo de chacun des membres du Conseil de Développement pour les documents de communication ;

Choix des Vice-Présidents

- ▶ Pour le bon fonctionnement du Conseil de Développement : Désignation de 2 Vice-Présidents en respectant la parité ;
- ▶ Ont la charge d'assister la Présidente dans le bon déroulement des séances ;
- ▶ Suppléent la Présidente en cas d'indisponibilité ;

Choix des membres du Bureau

- ▶ 11 membres ;
 - ▶ La Présidente ;
 - ▶ Les 2 VP ;
 - ▶ 2 membres par collège à désigner :
 - ▶ Acteurs économiques ;
 - ▶ Acteurs de la santé ;
 - ▶ Acteurs associatifs ;
 - ▶ Personnes qualifiées.

Choix des membres des commissions

- ▶ Proposition de mettre en place les commissions lors de cette réunion (ou possibilité de laisser au Bureau la charge de les mettre en place en fonction des dossiers à analyser) ;

- ▶ Proposition de 4 commissions, avec la présence de 2 membres du Bureau :
 - ▶ Aménagement du territoire et Développement économique ;
 - ▶ Environnement ;
 - ▶ Service à la population, sports, loisirs et culture ;
 - ▶ Tourisme.

Questions diverses

Agenda

- ▶ Jeudi 16 Novembre à 20h - lieu à préciser : séance de travail du bureau sur le règlement intérieur ;

- ▶ Samedi 2 ou 9 décembre : restitution locale du séminaire « Ateliers des territoires » : lieu à préciser ;

- ▶ Conseil Communautaire :
 - ▶ Mardi 28/11 : Salle des Fêtes de La Bresse
 - ▶ Mercredi 13/12 : Salle Belbriette de l'espace LAC